

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE COBLY

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsar.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	21
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	21
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	21
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	22
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	25
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	26
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	28
IX.	ANNEXES	30

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

o8 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de COBLY.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de COBLY pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	8	105 856 133
	Marchés de la population mère	11	129 991 533
	%	72,73%	81,43%
2017	Marchés audités	9	304 312 707
	Marchés de la population mère	12	343 445 847
	%	75%	88,61%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de COBLY sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	4	3	1	0	0
2	DC	4	4	0	0	0
Total général		8	7	1	0	0
%		100%	87,50%	12,50%		

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de COBLY sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve		Défavorable	
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	8	5	0	3	
3	DC	1	1	0	0	0
Total général		9	6	0	3	0
%		100%	67%	33%		

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de COBLY conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
 Associé-Gérant
 Expert en passation des marchés
 Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	87 784 769	4	87 784 769	4	100%	100%
	DC	42 206 764	7	18 071 364	4	42,82%	57,14%
	Total général 2016	129 991 533	11	105 856 133	8	81,43%	72,73%
2017	AOO	332 173 782	11	293 040 642	8	88,22%	72,73%
	DC	11 272 065	1	11 272 065	1	100%	100%
	Total général 2017	343 445 847	12	304 312 707	9	88,61%	75,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	7 033 856	2	7 033 856	2	100%	100%
	Prestation Intellectuelle	4 325 060	2	4 325 060	2	100%	100%
	Travaux	118 632 617	7	94 497 217	4	79,66%	57,14%
	Total général 2016	129 991 533	11	105 856 133	8	81,43%	72,73%
2017	Prestation Intellectuelle	12 553 218	5	12 038 218	4	95,90%	80,00%
	Travaux	330 892 629	7	292 274 489	5	88,33%	71,43%
	Total général 2017	343 445 847	12	304 312 707	9	88,61%	75%

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 72,73% en volume et 81,43% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 75% en volume et 88,61% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux d'aménagement/construction des ouvrages d'art, avec la méthode de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), sur des Infrastructures de Transport Rural, dans le cadre du Programme d'Appui au Sous-secteur du Transport Rural (PASTR)/2016	N°64-2/010/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016	GROUP BUILDING INTERNATIONAL (GB-INTER)	Appel d'Offres Ouvert	40 530 140	Travaux
2	Travaux de construction des ouvrages complémentaires sur l'axe Embranchement Gngou-Kolgou	N°64-2/011/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016	AYA SERVICES SARL	Appel d'Offres Ouvert	18 474 000	Travaux
3	Travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique dans la ville de Cobly	N°64-2/012/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016	Entreprise POLYTECH-SAL	Appel d'Offres Ouvert	25 346 569	Travaux
4	Acquisition des mobiliers de bureau au profit des usagers des arrondissements et des bureaux de la Mairie	N°64-2/008/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016	Entreprise « EBEN N&N »	Demande de Cotation	4 152 500	Fourniture
5	Acquisition des fournitures de bureau au profit de la Mairie, des Arrondissements et de certains Services Déconcentrés de l'Etat	N°64-2/009/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016	« ENTREPRISE VISION NOUVELLE »	Demande de Cotation	2 881 356	Fourniture
6	Réhabilitation de deux (02) modules de trois (03) classes avec bureau-magasin, dans les Ecoles Primaires Publiques de Outanonhoun et de Okomou	N°64-2/003/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016	Entreprise B.A.M	Demande de Cotation	10 146 508	Travaux
7	Etudes, contrôle et surveillance de l'Aménagement de deux (02) kilomètres de l'Infrastructure Transport Rural (ITR), Oourou-Oroukparé, avec la Méthode à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)	N°64-2/013/MCC-PRMP-ST du 03//01/2017	Bureau d'Etudes LUTA-BTP	Appel d'Offres Ouvert	3 434 060	Prestations Intellectuelles
8	Suivi et contrôle des entreprises en charge des travaux de la construction des dalots sur l'axe "Embranchement Gngou-Kolgou"	N°64-2/004/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016	Consultant Indépendant Euloge Slim BAGRI	Demande de Cotation	891 000	Prestations Intellectuelles
TOTAL					105 856 133	

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux de construction d'un bâtiment rez-de-chaussée (extensible à R + 3), avec sa cage d'escalier, pour abriter l'hôtel de ville de Cobly	N°025/MDGLA AT/MC/DNCMP /SP du 03/02/2017	Entreprise AYA SERVICES SARL	AOO	200 311 050	Travaux
2	Entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la Commune par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre)/Exercice 2016	N°64-2/021/MCC-PRMP-ST du 17 mars 2017	Entreprise Ets «OLIVIERS & FRERES	AOO	25 748 500	Travaux
3	Travaux de construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (sage-femme et infirmier) du Centre de Santé Communal (CSC)	N°64-2/003-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017	(GB-INTER)	AOO	31 724 163	Travaux
4	Réfection du logement de l'infirmier au Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) de Datori et du logement du Médecin-Chef	N°64-2/004-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017	(C.G.B.-TP)	AOO	23 218 711	Travaux
5	Réhabilitation de deux (02) modules de trois (03) classes, dans les Ecoles Primaires Publiques de Datori A et Didori A	N°64-2/017/MCC-PRMP-ST du 02 mars 2017	Entreprise "EBEN N & N»	DC	11 272 065	Travaux
6	Suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment rez-de-chaussée (extensible à R + 3), avec sa cage d'escalier pour abriter l'hôtel de ville de Cobly	N°64-2/016/MCC-PRMP-ST du 24/01/2017 et Avenant n° 1 du 09/11/2017	Cabinet URBA-TROPIQUES	AMI	5 783 981	Prestations Intellectuelles
7	Etudes d'implantation dans sept (7) localités et le contrôle des travaux de réalisation de cinq (05) Forages, équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM)	N°64-2/022/MCC-PRMP-ST du 28 mars 2017	Bureau d'Etudes HYDRO-GENIE SARL	AMI	4 237 288	Prestations Intellectuelles
8	Contrôle de la construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (sage-femme et infirmier) du Centre de Santé Communal (CSC)	N°64-2/005-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017	ASSIGNAME Christian Amaud	AMI	1 220 339	Prestations Intellectuelles
9	Contrôle de la réfection du logement de l'infirmier au Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) de Datori et du logement du Médecin-Chef de Cobly	N°64-2/006-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017	AHOUASSOU Paul	AMI	796 610	Prestations Intellectuelles
TOTAL					304 312 707	

Au titre des deux exercices audités, tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

➤ **Gestion 2016**

Les huit (08) marchés audités ont été passés au terme de huit (08) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DC	4	4
2	AOO	4	4
Total général		8	8

➤ **Gestion 2017**

Les neuf (09) marchés communiqués aux auditeurs ont été passés au terme de neuf (09) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	8	8
2	DC	1	1
Total général		9	9

I. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

**Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle
(Réf/ C1 à C8)**

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non

IV. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	80,00%	81,00%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de COBLY. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant, il a été constaté le défaut de mention de 3 marchés dans le PPM de 2017.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2016 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 n'a pu être faite que pour cinq (05) marchés sur les huit (08).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 108 jours environ. Ce délai excède largement le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour cinq (05) marchés sur les neuf (09) audités.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 85 jours environ. Ce délai est à notre avis raisonnable au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, au titre de 2017, les prix unitaires des marchés de fournitures étudiés (02 marchés), initiés par les procédures de demande de cotation figurant dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017 sont conformes aux tranches de prix communiquées dans lesdits répertoires.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres restreint au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

1. Marché N°64-2/010/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016 relatif aux Travaux d'aménagement/construction des ouvrages d'art, avec la méthode de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), sur des Infrastructures de Transport Rural, dans le cadre du Programme d'Appui au Sous-secteur du Transport Rural (PASTR)/2016 attribué au GROUP BUILDING INTERNATIONAL (GB-INTER), pour un montant 40.530.140 F CFA HT.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du DAO et des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus mentionnée.

2. Marché N°64-2/011/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016 relatif aux Travaux de construction des ouvrages complémentaires sur l'axe Embranchement Gngou-Kolgou attribué à l'entreprise AYA SERVICES SARL, pour un montant de 18.474.000 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation et des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Notification d'attribution définitive (24/05/2016) envoyée avant l'approbation du marché (18/08/2016). Ceci s'apparente à une régularisation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus relevées.

3. Marché N°64-2/012/MCC-PRMP-ST du 24 mai 2016 relatif aux Travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique dans la ville de Cobly attribué à l'Entreprise POLYTECH-SAL, pour un montant de 25.346.568 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances ci-dessus citées.

- a. Marché N°64-2/004/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016 relatif au Suivi et contrôle des entreprises en charge des travaux de la construction des dalots sur l'axe "Embranchement Gngou-Kolgou" attribué au Consultant Indépendant Euloge Slim BAGRI pour un montant de 891.000 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation de la DP ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

➤ **Gestion 2017**

- Marché N°025/MDGLAAT/MC/DNCMP/SP du 03/02/2017 relatif aux Travaux de construction d'un bâtiment rez-de-chaussée (extensible à R + 3), avec sa cage d'escalier, pour abriter l'hôtel de ville de Cobly attribué à l'Entreprise AYA SERVICES pour un montant de 200.311.050 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation du DAO ;
- Validation des résultats provisoires par la DNCMP ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus mentionnée.

- Marché N°64-2/021/MCC-PRMP-ST du 17 mars 2017 relatif à l'Entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la Commune par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) /Exercice 2016 Entreprise Ets « OLIVIERS & FRERES 25.748.500 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Validation du DAO ;

- Validation des résultats provisoires par l'organe de contrôle à priori ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché est frappée de nullité, en raison du défaut d'inscription du marché sur le Plan de Passation des Marchés publics de 2017 (article 20 de la loi N°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

- iii Marché N°64-2/003-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017 relatif aux Travaux de construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (sage-femme et infirmier) du Centre de Santé Communal (CSC) attribué au GROUP BUILDING INTERNATIONAL (GB-INTER) pour un montant de 31.724.163 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Validation du DAO ;
- Validation des résultats provisoires par l'organe de contrôle à priori ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché est frappée de nullité, en raison du défaut d'inscription du marché sur le Plan de Passation des Marchés publics de 2017 (article 20 de la loi N°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

- iiii N°64-2/004-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017 relatif à la Réfection du logement de l'infirmier au Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) de Datori et du logement du Médecin-Chef attribué à l'Entreprise CONSTRUCTION GENERALE DES BÂTIMENTS, PUIITS ET TRAVAUX PUBLICS (C.G.B.-TP) pour un montant de 23.218.711 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Validation du DAO ;
- Validation des résultats provisoires par l'organe de contrôle à priori ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché est frappée de nullité, en raison du défaut d'inscription du marché sur le Plan de Passation des Marchés publics de 2017 (article 20 de la loi N°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

- v Marché N°64-2/016/MCC-PRMP-ST du 24/01/2017 Suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment rez-de-chaussée (extensible à R + 3), avec sa cage d'escalier pour abriter l'hôtel de ville de Cobly Cabinet URBA-TROPIQUES 5.783.981 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation de la Demande de Proposition ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

- vi Marché N°64-2/022/MCC-PRMP-ST du 28 mars 2017 Etudes d'implantation dans sept (7) localités et le contrôle des travaux de réalisation de cinq (05) Forages, équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) Bureau d'Etudes HYDRO-GENIE SARL 4.237.288 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation de la DP ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

- vii Marché N°64-2/005-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017 Contrôle de la construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (sage-femme et infirmier) du Centre de Santé Communal (CSC) Consultant Indépendant : ASSIGNAME Christian 1.220.339 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

- viii Marché N°64-2/006-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017 Contrôle de la réfection du logement de l'infirmier au Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) de Datori et du logement du Médecin-Chef de Cobly Consultant Indépendant : AHOUASSOU Paul, 796.610 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ **Gestion 2016**

4. Marché N°64-2/008/MCC-PRMP-ST du 11mai 2016 relatif à l'Acquisition des mobiliers de bureau au profit des usagers des arrondissements et des bureaux de la Mairie attribué à l'Entreprise « EBEN N&N », pour un montant de 4.152.500 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

5. Marché N°64-2/003/MCC-PRMP-ST du 11 mai 2016 relatif à la Réhabilitation de deux (02) modules de trois (03) classes avec bureau-magasin, dans les Ecoles Primaires Publiques de Outanohoun et de Oukomou attribué à l'Entreprise B.A.M pour un montant de 10.146.508 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

6. Marché N°64-2/013/MCC-PRMP-ST du 03//01/2017 Etudes, contrôle et surveillance de l'Aménagement de deux (02) kilomètres de l'Infrastructure Transport Rural (ITR), Ouorou-Oroukparé, avec la Méthode à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) attribué au Bureau d'Etudes LUTA-BTP pour un montant de 4052.191 F CFA TTC

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

7. Marché N°64-2/009/MCC-PRMP-ST du 11mai 2016 relatif à l'Acquisition des fournitures de bureau au profit de la Mairie, des Arrondissements et de certains Services Déconcentrés de l'Etat « ENTREPRISE VISION NOUVELLE » 2.881.356 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

➤ **Gestion 2017**

- ix Marché N°64-2/017/MCC-PRMP-ST du 02 mars 2017 relatif à la Réhabilitation de deux (02) modules de trois (03) classes, dans les Ecoles Primaires Publiques de Datori A et Didori A attribué à l'Entreprise "EBEN N & N», Quartier Oukpahoun/ Cobly, pour un montant de 11.272.065 F CFA HT

Pièces manquantes :

- Preuve d'approbation du marché

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Validation du Dossier de Consultation ;
- Validation des résultats provisoires par la CCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de la pièce manquante.

V. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VI. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que pour certains marchés, le délai d'exécution contractuel n'est pas respecté. De plus, aucune preuve d'application des pénalités de retard prévues dans les cas d'espèces n'est communiquée à l'équipe d'audit. Ces constats concernent les marchés ci après :

Marché N°64-2/021/MCC-PRMP-ST du 17 mars 2017 relatif à l'Entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la Commune par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) /Exercice 2016 Entreprise Ets « OLIVIERS & FRERES 25.748.500 F CFA HT

Marché N°64-2/003-17/MCC-PRMP-ST du 02/11/2017 relatif aux Travaux de construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (sage-femme et infirmier) du Centre de Santé Communal (CSC) attribué au GROUP BUILDING INTERNATIONAL (GB-INTER) pour un montant de 31.724.163 F CFA HT

VII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;

- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes
----------	---	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES				1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c)=(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant le DAO
8	Evaluation des offres	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	2	25%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)					8,93%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					80,00%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)					11,16%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 11,16%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) = (b/a) * 100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	9	9	4	44%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	9	0	0%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	9	9	9	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	9	0	0%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	9	9	3	33%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)					12,70%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					81,00%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)					15,68%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 15,68%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) = (b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	8	8	1	13%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE					4,17%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 4,17%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c)=(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	9	9	2	22%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE					7,41%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 7,41%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	NEKOUA Théophile	Maire
2	MAMOUDOU Massaoudou	C/ST
3	NAMBIMA Séraphin	Président CPMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

DECLARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE COBLY

Date de tenue de la séance de restitution : 20 Novembre 2019

Heure de démarrage : 17 h 55

Heure de fin : 18h 27

Personnes présentes à la séance :

(cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

Récapitulatif des pièces collectées

PPMP (2016 et 2017) ;
 Rapport annuel d'activité des organes (S-PRMP, PRMP, CPMP et CCMP) au titre de 2016 ;
 Rapport annuel d'activité des organes (S-PRMP, PRMP, CPMP et CCMP) au titre de 2017 ;
 Actes de nomination des membres des organes (CPMP, CCMP, S-PRMP, PRMP).

Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune à collecter au cours de la restitution

Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Organes	Actes
PRMP	Arrêté N° 64-2/020/MCC-SG-ST du 06/10/2015, portant délégation de compétences au Maire de la Commune en qualité de Personne Responsable de Passation des Marchés Publics (PRMP)
Secrétariat PRMP	Arrêté N° 64-2/023/MCC-SG-ST du 06/10/2015, portant nomination des membres du Secrétariat De La Personne Responsable Des Marches Publics de la Mairie de COBLY
CPMP	Arrêté N° 64-2/025/MCC-SG-ST du 06/10/2015, portant Nomination des membres de la Commission De Passation Des Marches Publics (CPMP) de la Mairie de COBLY
CCMP	Arrêté N° 64-2/027/MCC-SG-ST du 06/10/2015, portant nomination des membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) de la Mairie de COBLY

1

RECAPITUL

- ✓ Diverses formations de l'ARMP, de la DNCMP et d'autres partenaires tels que le CEFAL, CONAFIL, GIZ, Enabel, PSDCC, etc...
- ✓ Disponibilité d'un espace approprié pour l'archivage de la documentation relative aux marchés publics ;
- ✓ existence d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics.

Constat 2 : Faiblesse

- ✓ Mauvaise organisation des pièces spécifiques des marchés

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de huit (08) marchés pour une valeur totale de cent cinq millions huit cent cinquante-six mille cent trente-trois (105.856.133) FCFA hors taxes pour l'exercice 2016, et un volume de neuf (09) marchés pour une valeur totale de trois cent quatre millions trois cent douze mille sept cent sept (304.312.707) FCFA hors taxes pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Constat 1 :

- Inscription des marchés aux plan prévisionnel de passation des marchés publics
- Publication des avis d'appel d'offres au journal
- Respect des délais (délai d'ouverture et d'analyse, délai légal d'attente et délai de validité des offres)

Faiblesse 1 :

- Manque de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Manque de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Transmission tardive des PV d'attribution provisoire à l'organe compétent chargé du contrôle (marché n°64-2/021/MCC-PRMP-ST du 17/03/2017, relatif aux travaux d'entretien courant des ITR de la Commune par l'approche participative avec la méthode HIMO) ;

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons eu connaissance d'aucune plainte des soumissionnaires auprès de l'AC, ni de recours de soumissionnaires formulés contre l'AC au niveau de l'ARMP concernant la commune au cours des exercices 2015 et 2017.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard prévu au contrat.

ARL


3.5. Divers

Les autorités présentes à la présente restitution ont reconnu les différentes faiblesses ci-dessus évoquées, certaines imperfections constatées par les moyens limités de la Commune et promettent que des actions soient mises en œuvre pour corriger les imperfections.


En n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée 18h27 min.

Fait à COBLY, le 20 novembre 2019

Pour Bec Sarl


A HOGNIOTE
Narcisse
Auditeur BEC sarl

Pour l'autorité contractante


Théophile KÉKOUA
Maire Cobly

**ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité
Gestion 2016**

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

N°	Marchés (N° & Intitulé)	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global	
		2		3				4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p
1	Construction des ouvrages complémentaires sur l'axe embranchement GNAGOUKOLGOU	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	80%
2	Aménagement ouvrage d'art avec la méthode HIMO sur les ITR (PASTRM6)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
3	Travaux de renforcement et d'extension du resau électrique dans la ville de Cobly	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
		2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition des mobiliers de bureau au profit des arrondissement et mairie	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	80%
2	Etude contrôle et suivii aménagement 2km TTR	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
3	Réhabilitation de 02 modules de 3 classes avec BM dans les EPP OUTANONHOU et de OUKOMOU	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
4	Acquisition des fournitures de bureau au profit de la mairie, des arrondissements et de certain services déconcentrés de l'Etat	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
5	Suivi et contrôle des entreprise en charge des travaux de la construction des dalots sur l'axe " Embranchement Gnanqou Kolqou	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	

Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

N°	Marchés (N° & Intitulé)	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
		2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un bâtiment rez-de-chaussée/ extensible à R+3 avec sa cage d'escalier pour abriter l'hôtel de ville de cobly	1	1	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	0	15	13	87%	67%
2	Construction d'une maternité et des toilettes (wc + douche) au logement du personnel	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
3	Réfection des logements de l'ifirmerie au centre de santé Datori et logement médecin chef	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
4	Entretien des ITR de la commune par la méthode HIMO 2016	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert avec pré-qualification

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL
		2						3		4			5						6			7						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w				
1	Suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment rez-de-chausée (Extensible à R+3) , avec sa cage d'escalier pour abriter l'hôtel de ville de cobly	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	23	96%	96%
	Etude d'implantation dans sept (07) localités et le contrôle des ravux de réalisation de cinq (05) Foragess équipés à motrocité humaine	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	23	96%		
	Contrôle de la construction d'une marternité et des toilettes(WC et douche) au logemet du personnel (sage femme et infirmier du centre de santé commun CSC	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	23	96%		
	Contrôle de la refection du logement de l'infirmier a centre de sant d'arrondissement (CSA de Datori et du logement du mededin-chef de cobly	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	23	96%		
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																												

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
		2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Réhabilitation de deux (02) modules de trois classes dans les écoles primaires publiques de Datori A et Didori A	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	80%

ANNEXE 4 : Tableaux de détermination du délai moyen de passation Gestion 2016

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux d'aménagement /construction des ouvrages d'art avec la méthode HIMO sur des infrastructures transport routier dans le cadre du programme d'appuis sous secteur du transport rural (PASTRM)	29	53	31	Défaut de la date d'approbation du contrat	113
2	Construction des ouvrages complémentaires sur l'axe embranchement GNANGOU-KOLOU	37	7	31	83	158
3	Acquisition des mobiliers de bureau au profit de usagers des arrondissement et des bureaux de la mairie	18	9	43	425	495
4	Rhéhabilitation de deux modules de trois classes avec BM dans les EPP de OUTANONHOUN et de OUKOMOU	18	9	43	60	130
5	Etude suivi contrôle de l'aménagement des ITR ouvrou avec la méthode HIMO	17	110	203	Défaut de la date d'approbation du contrat	330
TOTAL						1226
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						539
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						108

Gestion 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction d'un bâtiment rez-de chaussée (extensible à R+3 avec sa cage à escalier pour abriter l'hôtel de ville de Cobly	32	11	193	24	260
2	Entretien courant des ITR de la comunz par la méthode HIMO (Haute Intensité de main d'œuvre) 2016	31	13	36	Défaut de la date d'approbation du contrat	80
3	Travaux de construction d'une maternité et des toilettes (WC et douche) au logement du personnel (Sage femme et infirmier) du centre de santé communal (CSC) Lot 1	32	38	21	Défaut de la date d'approbation du contrat	91
4	Refection du logement de l'infirmier au centre de santé Datoui et du logement du médecin chef lot2	32	38	20	Défaut de la date d'approbation du contrat	90
5	Travaux de construction réhabilitation de deux 02 modules de trois classes dans les écoles primaires publiques de DATORI A et de DIDORI A	22	8	49	Défaut de la date d'approbation du contrat	79
TOTAL						600
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						427
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						85

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché